



SANTÉ MENTALE ET EXCLUSION SOCIALE (SMES)

ÉQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE
PRÉCARITÉ

Dr Alain MERCUEL

ÉQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ

PRÉSENTATION

Les Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) s'inscrivent dans le cadre des dispositifs de lutte contre l'exclusion. La circulaire du 23 novembre 2005 cadre les missions de ces équipes selon deux grands axes :

l'aide aux personnes les plus exclues en vue d'un accès aux soins psychiatriques puis d'un maintien dans les soins;

le soutien aux équipes intervenant dans ce domaine.

les EMPP parisiennes font partie du Pôle inter-établissement "GHU-Psychiatrie-Précarité".

Le SMES est l'EMPP couvrant le territoire du Centre hospitalier Sainte-Anne. Complémentaire des secteurs de psychiatrie, c'est un service d'appui auprès des personnes non-résidentes, sans domicile fixe présentant des troubles psychiatriques se trouvant les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Paris, voies sur berge et Bois de Boulogne.

Ce service n'est pas doté de lits d'hospitalisation et ne propose pas d'hébergements.

** L'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies constitue un objectif prioritaire de la politique de santé» Art.67 de la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.*

MISSIONS

Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des personnes en situation d'exclusion sociale.

Participer à la continuité des soins de ces personnes par des actions d'accompagnement et de soutien.

Développer un travail de prévention et de lien avec les secteurs psychiatriques d'une part et les institutions sociales d'autre part.

Faire fonction de Centre Ressources pour les divers partenaires du territoire de l'établissement.

Sensibiliser et former les divers professionnels travaillant dans le champ de l'exclusion aux manifestations de la souffrance physique.

Soutenir les équipes de première ligne auprès des personnes précaires.

La SMES, comme toute EMPP, n'a pas vocation à se substituer aux intervenants de l'urgence, ni aux missions du secteur psychiatrique.

ACTIONS :

AUPRÈS DES PATIENTS

Entretiens, évaluations psychiatriques et instauration d'un accès aux soins.
Rencontre des personnes signalées par nos partenaires en vue d'instaurer un lien (à la rue, en centre d'hébergement d'urgence, en centre d'accueil de jour ...)

AUPRÈS DES SECTEURS

Favoriser le maintien dans les soins tant que de besoin.

Faire connaître les spécificités, les difficultés et les particularités de cette population.

Aider à l'orientation des patients, en respectant la continuité des soins tout en tenant compte du territoire de vie de la personne, et en relation avec les équipes intra hospitalières, les CMP et la CPOA.

AUPRÈS DES STRUCTURES SOCIALES

Se tenir à la disposition réactive et souple de ces structures lors de sollicitations concernant des situations cliniques complexes ou non.

Assurer des permanences dans les structures avec lesquelles un accord partenarial est établi, dans l'objectif de favoriser l'expression d'une demande de soins de la part des accueillis.

Faire connaître aux partenaires sociaux les activités, les structures et le fonctionnement des secteurs de psychiatrie.

DANS LA CITÉ

Participation aux actions des mairies : Conseil local de Santé Mentale, réunions mensuelles de veille sociale...

Appui, soutien, conseil aux structures associatives (accueil, hébergements d'urgence, maraudes, ...)

